site Natura 2000

"ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS"

Marais de la Prau / Commune d'Allinges

Description

■ Bas marais à choin noirâtre

Ce marais est installé sur une légère pente au Sud-est de la commune d'Allinges et du hameau du Noyer. Il est en partie longé au nord par le ruisseau du Pamphiot et à l'ouest par le ruisseau du Mâcheron.

Il est constitué d'une prairie humide et d'un bas-marais alcalin entouré par divers boisements.

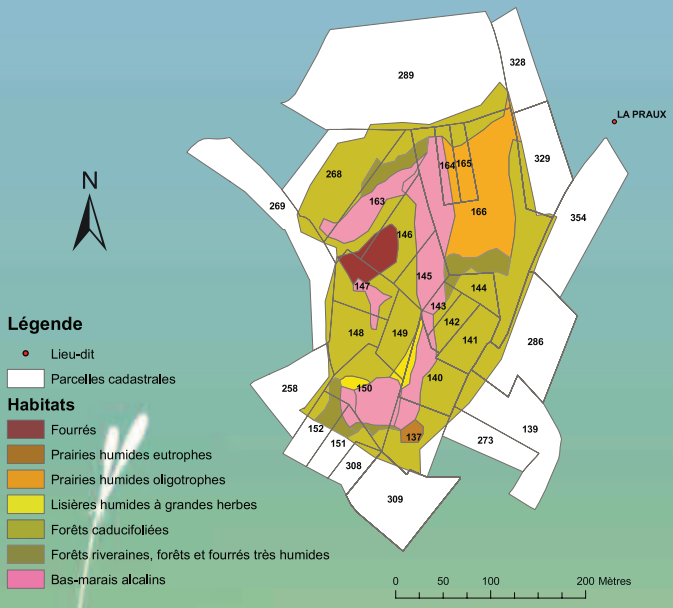

Environnement socio-économique

Une décharge était installée au Sud, sur le haut de la pente. Elle a été fermée et remplacée par une déchetterie. L'ouest du marais est également occupé par des prairies agricoles. Une ligne haute tension survole le marais et une centrale à béton est installée à proximité au Nord.

Aspect foncier

- **Surface totale des prairies** : 6 ha
- **Nombre total de propriétaires privés concernés par le site** : 31

Valeur patrimoniale

On dénombre sur ce secteur :

- **8 espèces végétales d'intérêt** (national, régional et départemental) dont l'Orchis jaune pâle, l'Orchis de Traunsteiner et la Droséra à longues feuilles.

■ Orchis jaune pâle (liste rouge départementale)

■ Orchis de Traunsteiner (protection régionale)

■ Droséra à longues feuilles (protection nationale)

- **Plusieurs espèces animales d'intérêt** des Odonates (libellules) dont le Cordulégaster de Bolton et l'Agrion délicat (première observation départementale).

■ Cordulegaster de Bolton (liste rouge nationale)

■ Agrion délicat

- **3 Habitats d'intérêt communautaire :**
  - ➜ Des bas-marais alcalins dont des bas-marais à choin noirâtre.
  - ➜ Des sources d'eaux dures avec plages de tuf (Cratoneurion).

Statut actuel

- **Mesures de protection existantes :**
  - ➜ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°970, du 29/12/1986.
  - ➜ Arrêté préfectoral de Réserve de Chasse et de Faune sauvage n°93 du 27/08/1993.
- **Inscriptions aux inventaires :**
  - ➜ **Site Natura 2000** FR 8201722 « Zones humides du Bas-Chablais ».
  - ➜ **ZNIEFF de type 1** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).
  - ➜ **Inscrit à l'inventaire des tourbières** de Rhône-Alpes (1999)
- **Documents d'urbanisme :**
  - ➜ **PLU :** la majorité est classée en zone NDp (zone de protection du site et du paysage).

Situation actuelle / problèmes observés

Le marais a été fauché jusqu'en 1955 puis brûlé jusqu'en 1985. L'abandon des pratiques sur le site a conduit au développement de touradons de choins et molinie. Un envahissement de la Bourdaine se fait sur certains secteurs en particulier dans la partie nord du marais. Par ailleurs, il apparaîtrait des perturbations au niveau de l'alimentation hydrique du marais.

Plan de gestion du marais

Objectifs et enjeux

Ce milieu d'intérêt dépend des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est donc maintenir ou de rétablir les pratiques humaines adéquates pour la conservation du site et des habitats favorables présents. Cela se traduit par un objectif de restauration de la zone ouverte.

Actions de gestion

1 Restauration mécanique :

Un broyage mécanique doit être effectué afin d'éliminer les ligneux et de repousser les lisières.

- **Fréquence et durée** : 1 fois /an pendant 2 ans.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

2 Restauration hydraulique et étrépage :

Il est proposé de racler par endroit les dépôts de tuf (Cratoneurion) afin de favoriser les espèces végétales pionnières et de ralentir les écoulements.

- **Fréquence et durée** : 1 fois.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

3 Gestion de type agricole :

Sur le milieu le plus fragile (Cratoneurion) il est nécessaire de réaliser une fauche manuelle. Sur le reste du site, il est préconisé une fauche mécanique avec exportation de matière.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/ an.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations :**
  - ➔ **Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** dans le cas de parcelles agricoles,
  - ➔ **Contrat Natura 2000** pour les propriétaires et gestionnaires.

■ Fauche avec exportation de matière

Signature de la Charte Natura 2000

Aux cotés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de **pratiques respectueuses de l'environnement.**

Celles-ci sont reprises au sein de la **Charte Natura 2000** à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.

SYMASOL
Syndicat mixte des affluents du sud ouest lémanique

UNION EUROPÉENNE

Renseignements auprès du **SYMASOL** :
ZAI la Tuilerie, 110 chemin des Mouilles 74550 PERRIGNIER - Tél : 04 50 72 52 04

Crédits photos : SYMASOL, Romain LAZARO - Cartographie : Sources données : ASTERS, RIS74 (Droits réservés, copie et reproduction interdite) ; Réalisation : SYMASOL.
conception graphique : Asters - Impression : Imprimerie Villière